

## Burundi : Rwsa appelle ses membres à se faire enrôler pour le référendum

PANA, 14 février 2018 Burundi : Le chef de file de l'opposition appelle les populations à se faire enrôler pour les prochaines élections locales Bujumbura, Burundi - Le chef de file de l'opposition parlementaire, en même temps vice-président de l'Assemblée nationale, Agathon Rwaso, a appelé, mercredi, les membres de sa coalition «Abarundi» (Espoirs des Burundais, en langue nationale, le Kirundi) à se faire enrôler pour le référendum constitutionnel de mai prochain et les élections générales de 2020, «malgré des imperfections». [Photo : Agathon Rwaso s'inscrit avec son épouse ce 14 février 2018 sur sa colline natale de Ciri, à Kiremba en province de Ngozi.]

L'imprévisible homme politique et ancien chef rebelle des forces nationales de libération (FNL) s'attendait retrouver d'oput, malgré son appel au boycott des prochaines élections controversées et marquées de violences de 2015. Rwaso s'attendait encore distingué par un boycott remarqué de la cérémonie officielle de lancement de la campagne de référendum, en la qualifiant de «violation de la loi», du fait qu'il n'avait pas eu des consultations préalables avec l'exécutif et le bureau du parlement, comme le veut la loi fondamentale du pays. C'est le 12 décembre dernier que le président du Burundi, Pierre Nkurunziza, avait lancé la campagne en faveur de la révision de la Constitution, en présence de représentants du gouvernement, de dirigeants des partis politiques proches du pouvoir, de représentants des milieux diplomatiques et de milliers de personnes. A l'occasion, le président a appuyé «vigoureusement» les amendements qui étaient proposés, y voyant un moyen de doter le Burundi d'une «Constitution moderne», et a déclaré que ceux qui s'opposeraient, en paroles ou en actions, aux changements auraient franchi une «ligne rouge». Mardi, le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Pierre Claver Ndayicariye, a fait état d'un bilan mi-parcours, de 2.505.829 candidats électeurs déjà inscrits pour prendre part au référendum constitutionnel de mai prochain et aux élections générales de 2020, soit un taux de participation de 56%. L'enrôlement a été programmé sur une période de dix jours, allant du 7 au 17 février, et dans ses projections, l'autorité électorale nationale table sur un effectif de 4.452.679 candidats potentiels ce marathon électoral inédit au Burundi. Le Conseil national pour la défense de l'accord «août 2000» à Arusha, en Tanzanie, sur la paix, la réconciliation et l'Etat de droit (Cnared, principale forme de l'opposition intérieure et en exil) a aussitôt rétorqué, par un communiqué, que «contrairement aux fausses déclarations de la CENI, la grande majorité du peuple burundais a montré peu d'engouement à l'enrôlement au référendum constitutionnel», objet d'une «campagne forcée». La coalition «illégale», aux yeux du pouvoir, déclare que «tous les services sociaux vitaux pour les citoyens burundais ne sont désormais accessibles qu'aux seuls détenteurs d'une preuve d'enrôlement». En outre, «toute velléité ou soupçon de prêter le «Non» au référendum est une infraction sanctionnée par un emprisonnement», selon la même source. Officiellement, la campagne proprement dite, pour le «Non» ou pour le «Oui», ne débutera que deux semaines avant le début des opérations de vote au référendum constitutionnel, a déjà indiqué la CENI. Le dernier rapport des Nations Unies sur la situation au Burundi fait remarquer que «le gouvernement burundais continue de s'employer à obtenir une révision de la Constitution, en présence des occupations de nombreuses parties prenantes et de nombreux partenaires du Burundi».

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});